



Règlement d'exposition 2021

1 Conditions générales

Chaque membre du club suisse du lapin Bélier français est autorisé à présenter ses bêtes lors des expositions du club.

Les différentes variétés de couleurs, selon le standard en vigueur, concourent entre elles. Des collections, des lots et sujets isolés peuvent être présentés :

1.1 Collections

Six bêtes composent une collection. Les deux sexes doivent être représentés dans le rapport 4.2, 3.3 ou 2.4. Les 5 meilleures bêtes comptent pour calculer la moyenne:

- a. Gris, tacheté gris, gris fer et tacheté gris fer
- b. Blanc aux yeux rouges
- c. Madagascar et tacheté Madagascar
- d. Noir et tacheté noir
- e. Bleu et tacheté bleu
- f. Pur tacheté
 - f.1 Tacheté gris (toutes les nuances)
 - f.2 Tacheté Madagascar
 - f.3 Tacheté noir
 - f.4 Tacheté bleu
 - f.5 Tacheté noir et tacheté bleu
 - f.6 Tacheté noir et tacheté Madagascar

1.2 Lots

Un mâle et deux femelles de même variété de couleurs composent un lot (1.2).

Les variétés de couleurs sont :

- a. Gris, tacheté gris, gris fer et tacheté gris fer
- b. Blanc aux yeux rouges
- c. Madagascar et tacheté Madagascar
- d. Noir et tacheté noir
- e. Bleu et tacheté bleu

1.3 Sujets isolés

Les sujets isolés peuvent être de toutes les variétés de couleurs reconnues.



1.4 Participation et prix

Les collections, les lots et les sujets isolés concourent dans leur catégorie respective ; un lapin isolé ne peut pas concourir dans une collection ou dans un lot.

Les prix suivants sont décernés :

- Prix unitaire (détails sous le point 3.1.1)
- Prix de l'exposant multiple (détails sous le point 3.1.2)
- Best of show (détails sous le point 4.1)
- Challenge des nouveaux éleveurs (détails sous le point 4.2)
- Challenge de groupe (détails sous le point 4.3)
- Champion et championne de race (détails sous le point 4.6.1)
- Prix collection pour jeune et nouvel éleveur (détails sous le point 4.6.3)
- Prix lot pour jeune et nouvel éleveur (détails sous le point 4.6.4)

D'autres compositions de variétés de couleurs que celles citées sous le point 2.1, ne sont pas autorisées.

Chaque éleveur peut présenter plusieurs collections, lots ou sujets isolés (même d'une seule variété de couleurs).

2 Ordre des variétés de couleurs et de la répartition des box

2.1 Ordre des variétés de couleurs :

- a. Gris, tacheté gris, gris fer et tacheté gris fer – collections
- b. Gris, tacheté gris, gris fer et tacheté gris fer – lots
- c. Gris, tacheté gris, gris fer et tacheté gris fer – sujets isolés
- d. Blanc aux yeux rouges - collections
- e. Blanc aux yeux rouges - lots
- f. Blancs aux yeux rouges - sujets isolés
- g. Madagascar / tacheté Madagascar - collections
- h. Madagascar / tacheté Madagascar - lots
- i. Madagascar / tacheté Madagascar - sujets isolés
- j. Noir et tacheté noir - collections
- k. Noir et tacheté noir - lots
- l. Noir et tacheté noir – sujets isolés
- m. Bleu et tacheté bleu - collections
- n. Bleu et tacheté bleu - lots
- o. Bleu et tacheté bleu - sujets isolés
- p. Tacheté pur – collections

2.2 Répartition des box

Les inscriptions seront réparties selon l'ordre ci-dessus. La répartition des box pour chaque éleveur sera faite au hasard.

2.3 Ordre des bêtes dans les box d'exposition

- a. Tous les lapins mâles sont attribués dans les plus petits numéros des box.
- b. Ensuite, les femelles sont attribués aux numéros restants.



3 Aperçu des prix (l'organisateur est responsable des prix)

3.1 Distinctions honorifiques

3.1.1 Prix unitaire (BF-CH-Comité)

Un prix unitaire est donné à chaque exposant BF-CH, si une collection ou un lot ont été livrés et admis.

3.1.2 Goblet gravé en étain pour collection (BF-CH-Comité)

L'exposant qui a présenté à 10 reprises une collection lors de l'exposition du club BF-CH reçoit un gobelet gravé en étain.

4 Challenge

4.1 best of show (BF-CH Comité)

L'éleveur qui a la meilleure moyenne en collection ou en lot, reçoit le prix best of show.

En cas d'égalité, la collection prime avant le lot. En cas d'égalité entre deux collections ou entre deux lots, les règles du point 5.2 seront appliquées.

Durée du règlement

- De 2015 jusqu'en 2035

Suppression d'un challenge

1. Membre actuel du club lapin BF-CH
2. Membre qui a gagné le plus souvent en général
3. Membre qui a gagné le plus souvent avec des collections
4. Membre qui a la moyenne la plus élevée
5. Membre qui a le plus d'années de sociétariat

4.2 Challenge des nouveaux éleveurs (BF-CH comité)

Le groupe qui a le plus de nouveaux éleveurs avec des animaux livrés à l'exposition du club BF-CH reçoit le challenge des nouveaux éleveurs.

Le transfert d'un membre d'un club à un autre n'est pas considéré comme un nouvel éleveur. En cas d'égalité, les critères suivants départageront les groupes :

1. Le groupe qui a gagné le moins de challenge des nouveaux éleveurs.
2. Cas d'égalité, le groupe qui a le moins de membres.
3. Sinon, un tirage au sort sera effectué.

Durée

- Le challenge est gardé jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de place disponible pour les gravures.



Suppression du challenge

1. Le groupe qui est gravé le plus souvent reçoit le challenge.
2. Cas d'égalité, le groupe qui a le moins de membres reçoit le challenge.
3. Sinon, un tirage au sort est effectué.

4.3 Challenge de groupe (BF-CH Comites)

Les règles suivantes sont applicables pour déterminer les bêtes prises en compte pour le challenge de groupe : le nombre de bêtes annoncées sert de base de calcul.

Il faut un minimum de 15 animaux classé pour participer au challenge de groupe.

Pour les bêtes supplémentaires annoncées, on prendra en compte les 20 % des meilleures bêtes. (Règle d'arrondi pour les calculs : 4 chiffres après la virgule).

Exemple : 25 bêtes annoncées / 17 animaux sont calculés

Bêtes annoncées	Bêtes jugées	Nb minimum de bêtes	Bêtes suppl. annoncées	20% des bêtes suppl.	Arrondi 20% des bêtes suppl.	Bêtes calculées (minimum + arrondi des 20%)
25	21	15	25-15 = 10	2	2	15+2 = 17
108	99	15	108-15 = 93	18,6	19	15+19 = 34

En cas d'égalité de points pour le challenge de groupe (calculé avec 4 chiffres après la virgule), les critères suivants seront appliqués :

1. Le groupe qui a amené plus de lapins à l'exposition dans l'ensemble.
2. Le nombre de bêtes les mieux pointées prime sur le meilleur rang.
3. Le groupe avec le plus grand nombre d'exposants (avec livraison des animaux).
4. En cas d'égalité du nombre d'exposants, le groupe qui a gagné le moins de challenge de groupe remporte le challenge.
5. Tirage au sort

Durée / suppression du challenge de groupe

- Un groupe qui a gagné cinq fois le challenge de groupe, met un terme au challenge. L'ordre des gains et la durée ne change rien.
- Les règles de suppression du challenge sont décrites au point 5.3.

4.4 Classement des collections (BF-CH Comité)

Le rang se détermine en fonction du score total moyen des cinq meilleurs animaux (par programme informatique). En cas d'égalité, on appliquera la règle du point 5.2.

Durée / suppression du challenge

- Un éleveur qui a gagné trois fois le challenge des collections, met un terme au challenge. L'ordre des gains et la durée ne change rien.
- Les règles de suppression du challenge sont décrites au point 5.3.

4.5 Classement des lots (BF-CH Comité)

Le rang se détermine en fonction du score total moyen des trois animaux (par programme informatique). En cas d'égalité on appliquera la règle du point 5.2.



Durée / suppression du challenge

- Un éleveur qui a gagné trois fois le challenge des lots, met un terme au challenge. L'ordre des gains et la durée ne change rien.
- Les règles de suppression du challenge sont décrites au point 5.3.

5 Les challenges divers

5.1 Les prix et les règlements

5.1.1 Champion et championne par variété de couleurs (CO-Exposition)

Les champions et championnes par variété de couleurs sont spécifiés par les experts.

5.1.2 Podiums pour collections et lots (CO-Exposition)

Les éleveurs qui sont sur le podium (du 1^{er} au 3^{ème} rang) (6 catégories pour les collections et 5 catégories pour les lots) reçoivent un prix offert par l'organisateur de l'exposition.

5.1.3 Prix collection pour jeune et nouvel éleveur (BF-CH-Comité)

Le jeune et nouvel éleveur qui a le pointage le plus élevé avec une collection, reçoit un prix spécial.

En cas d'égalité des résultats, c'est la règle du point 5.2 sera appliquée.

5.1.4 Prix lot pour jeune et nouvel éleveur (BF-CH-Comité)

Le jeune et nouvel éleveur qui a le pointage le plus élevé avec un lot, reçoit un prix spécial.

En cas d'égalité des résultats, c'est la règle du point 5.2 sera appliquée.

5.2 Règle pour départager les résultats

En cas d'égalité des résultats, les règles suivantes seront appliquées :

1. Pointage de la bête biffée (seulement pour les collections) (par programme informatique)
2. Pointage du meilleur mâle
3. Pointage de la meilleure femelle
4. Pointage du deuxième meilleur mâle
5. Pointage de la deuxième meilleure femelle
6. Positions 1, 2 et 7 du meilleur mâle
7. Positions 1, 2 et 7 de la meilleure femelle
8. Positions 1, 2 et 7 du deuxième meilleur mâle
9. Positions 1, 2 et 7 de la deuxième meilleure femelle
10. Tirage au sort

5.3 Règle de suppression des challenges

1. Après avoir été gagné selon la règle de durée, par un éleveur ou par un groupe. L'ordre des gains et la durée ne change rien.
2. S'il n'y a plus de place disponible pour les gravures, l'éleveur ou le groupe reçoit le challenge, selon les conditions suivantes :
 - 2.1. Membre ou groupe qui a gagné le plus.
 - 2.2. Membre ou groupe avec le plus haut pointage.



- 2.3. En cas d'égalité, celui a remporté le challenge avec le deuxième plus grand pointage.
- 2.4. En cas d'égalité, celui a remporté le challenge avec le troisième plus grand pointage.
- 2.5. Tirage au sort

6 Généralités liées au règlement d'exposition

6.1 Catalogue aveugle

Le comité d'organisation de l'exposition doit attribuer les numéros des box pour les bêtes annoncées au hasard.

Un exemplaire de la numérotation, sans mention des noms (catalogue aveugle) doit être remis au chef des experts ainsi qu'au préposé du club. C'est le chef des experts qui attribue les box aux experts.

6.2 Challenges

La remise des challenges sera effectuée lors de l'exposition du club en question.

Le comité tient un contrôle précis des challenges et organise la distribution des prix. Les challenges seront gravés, au frais du club principal, avec le nom des vainqueurs, du lieu d'exposition BF-CH-Club et les points.

Les challenges seront remis aux ayants droits pendant l'exposition, pour conservation minutieuse, jusqu'à la prochaine exposition de club. La perte ou l'endommagement du challenge sont à la charge du possesseur momentané.

Il serait souhaitable que le gagnant ou la gagnante du challenge recherche un nouveau sponsor pour le challenge futur. Le comité peut aider pour cette démarche.

Si une exposition n'a pas lieu, les challenges restent en possession du dernier gagnant jusqu'à l'exposition suivante.

6.3 Gravure complète :

C'est le comité de BF-CH qui décide s'il n'y a plus de place pour les gravures sur le challenge.

6.4 Réclamations:

Les réclamations concernant l'exposition du club doivent être adressées au président du comité d'organisation au plus tard huit jours après l'exposition.

CH- Président

Rudolf Schneeberger

Ruswil, 11.12.2021

CH-Vice Président et CH-Pépose

Hansruedi Messmer